

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 20 (1963)

Heft: [2]

Rubrik: Échos de Macolin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echos de Macolin

Stage d'études 1963 / 65

pour l'obtention du diplôme de maître et maîtresse de sports à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport organisera dès le 14 octobre 1963 un stage d'études de deux ans pour l'obtention du diplôme de maîtres et maîtresses de sports. La période de formation, examens compris, durera 18 mois. Des périodes de vacances correspondantes sont prévues entre les divers trimestres.

L'enseignement assure aux candidats les aptitudes générales pour l'enseignement physique de base (disciplines de base) et les aptitudes spéciales pour l'enseignement dans un ou deux genres de sports (branches spéciales).

Admission

Sont admis à l'examen d'admission les candidats suisses et étrangers, âgés de 18 à 40 ans et jouissant d'une bonne réputation. Ils doivent disposer, outre de bonnes aptitudes sportives, d'une formation générale suffisante et posséder suffisamment les langues allemande et française pour pouvoir suivre l'enseignement dans ces deux langues. Les candidats et candidates doivent être, dans la mesure du possible, recommandés par une association de gymnastique et de sport. Ils doivent être en possession d'un certificat médical attestant un bon état de santé.

Examen d'admission

L'examen d'admission est composé d'un examen théorique sur la formation générale et la connaissance du français et de l'allemand ainsi que d'un examen pratique des aptitudes sportives dans les disciplines de base et les branches spéciales, selon les instructions de l'EFGS sur les exigences d'examen.

Choix des branches

Les branches théoriques générales, les branches de base, ainsi qu'au moins une des branches spéciales ci-après sont obligatoires.

Branches spéciales

Basketball, boxe, gymnastique rythmique, football, handball, gymnastique artistique, athlétisme léger, natation et plongeon, ski, gymnastique spéciale, sports d'instituts et d'entreprises, tennis. (Sous réserve d'abandon de l'une ou l'autre branche spéciale par suite d'inscriptions insuffisantes).

Pour autant que le candidat dispose des aptitudes requises et que le plan d'étude le permette, il est autorisé à s'inscrire pour deux branches spéciales. Ce n'est qu'après l'examen d'entrée qu'il est possible de décider définitivement du choix des branches spéciales pour l'enseignement.

Finance de cours

La finance de cours se monte à Fr. 305.— par mois pour les Suisses et Fr. 380.— suisses pour les étrangers. Les frais d'enseignement, de logement et de subsistance sont compris dans ces montants. Les participants et participantes avec la branche spéciale « ski » doivent, en outre, payer un supplément de Fr. 100.— par chacun des 1er et 3me trimestres, pour une semaine d'enseignement spécial.

Les frais pharmaceutiques, les livres et matériel d'étude et d'enseignement, l'assurance obligatoire contre le vol de skis, de même que la finance d'examen (examen d'admission et du diplôme) ne sont pas compris dans ces montants.

La finance de cours est à payer, pour chaque semestre, à l'avance au CCP III 520, Ecole fédérale de gymnastique et de sport, à Macolin.

Exemption du paiement de la finance de cours

Les demandes dûment motivées pour l'exemption partielle du paiement de la finance de cours (art. 22-28 de la décision du DMF du 10. 2. 59) doivent être adressées en même temps que l'inscription. Les étrangers n'ont pas droit à cette facilité.

Inscription

Jusqu'au 1er mai 1963 à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin, au moyen de la formule « Inscription ». Les documents mentionnés dans la décision du Département militaire fédéral doivent être joints à la demande.

Dates principales

Début du stage : 14 octobre 1963.

Fin du stage : fin septembre 1965.

Examens d'admission : pour les Suisses et les étrangers séjournant déjà en Suisse : 10.—14. 6. 1963 ; pour les étrangers : 7.—11. 10. 1963.

Examen intermédiaire : à la fin du 2me semestre.

Examen du diplôme : à la fin des 2 et 4 semestres.

Camp de ski : deuxième quinzaine de mars 1964 et 1965.

Excursion et camping : fin juin 1964.

Camp d'excursion : fin juin 1965.

Vacances : 6 semaines en décembre 1963 / janvier 1964

Moniteurs, éducateurs, spécialistes

prenez, dès maintenant, vos dispositions pour pouvoir participer aux cours fédéraux de moniteurs ci-après :

1. Cours fédéral de moniteurs d'exercices dans le terrain, du 17 au 22 juin 1963.
2. Cours fédéral de moniteurs pour ecclésiastiques, du 1er au 6 juillet 1963.
3. Cours fédéral de moniteurs d'alpinisme d'été, du 5 au 14 juillet 1963.
4. Cours fédéral de moniteurs de natation et jeux (allemand), du 8 au 13 juillet 1963.
5. Cours fédéral de moniteurs de natation et jeux (français), du 19 au 24 août 1963.

On est prié de s'inscrire, au moins, un mois avant le début du cours, auprès de l'Office cantonal d'éducation physique post-scolaire (Bureau EPGS).

2 semaines en avril 1964
4 semaines en juillet 1964
2 semaines au début d'octobre 1964
6 semaines en décembre 1964 / janvier 1965
2 semaines en avril 1965
4 semaines en juillet 1965.

Diplôme

Le diplôme de maîtres ou maîtresses de sports de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport est remis aux candidats et candidates ayant participé au stage d'études avec succès et réussi l'examen du diplôme.

Le détenteur de ce diplôme est qualifié pour enseigner la gymnastique et les sports dans les écoles privées, les instituts, les stations d'étrangers par exemple comme professeur de tennis, de ski, de natation), dans les entreprises, les sociétés, associations, etc.).

Le stage d'études ne préparent pas les candidats et candidates à l'enseignement scolaire. C'est pourquoi le diplôme de maître de sports n'autorise pas son détenteur à enseigner la gymnastique dans les écoles officielles.

Renseignements

Les intéressés peuvent obtenir auprès de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, la collection complète des documents relatifs au stage d'études. Celle-ci est remise gratuitement et contient :

- un prospectus « Comment devenir maître de sports ? »
- la décision relative au stage d'études
- formule d'inscription

Ecole fédérale de gymnastique et de sport
Le Directeur : E. Hirt

Un goal se prépare

Les cartes de Pro Infirmis sont semblables au ballon rond que ces petits invalides s'apprêtent à lancer. Derrière elles se tiennent également des infirmes qui comptent sur notre élan pour réussir le « goal » dont ils ont besoin. Ne les décevons pas !



Vente de cartes Pro Infirmis du 20 mars au 20 avril.
Compte de chèques postaux dans tous les cantons.
Compte de chèques post. romand: Lausanne II 258.